



Société anonyme au capital social de 11.079.319,35 euros  
Siège social : 19, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris  
494 765 951 R.C.S. Paris

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023 à 15H**

**Résultat des votes**



Paris, le 29 septembre 2023

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2023 à 15 heures, sur décision du Conseil d'administration, s'est tenue au 20 rue Quentin Bauchart à Paris (75008) sous la présidence de Mme Olga Shantyr, administrateur, désigné par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a reçu le vote de 15 actionnaires (représentés ou votant par correspondance) représentant 137.554.332 actions ordinaires sur les 221 586 387 actions ayant le droit de vote (le nombre d'actions composant le capital s'élevant à 221 586 387 et le nombre d'actions auto-détenues par la société s'élevant à 0) soit 62,08 % du nombre total de titres ayant droit de vote.

L'ensemble des résolutions a été approuvé.

## RAPPEL DES RESOLUTIONS

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Première résolution** – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

**Deuxième résolution** – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

**Troisième résolution** – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

**Quatrième résolution** – Conventions règlementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

**Cinquième résolution** – Renouvellement du mandat de FIDAG en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ;

**Sixième résolution** – Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

**Septième résolution** – Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;

**Huitième résolution** – Modification des articles 9.1 et 9.3 des statuts de la Société relatif à l'âge légal du Président et des administrateurs

**Neuvième résolution** – Pouvoirs.

## RESULTAT DES VOTES

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution	Pour	%	Contre	%	Abstention	% sur les droits de votes	Nombre de voix
1	131.565.612	95,65%	5.988.720	4,35%	0	0%	137.554.332
2	137.449.434	99,998%	2.500	0,002%	102.398	0,074%	137.554.332
3	131.565.612	95,646%	5.988.720	4,354%	0	0%	137.554.332
4	137.449.434	99,998%	2.500	0,002%	0	0%	137.554.332
5	137.554.332	100%	0	0%	0	0%	137.554.332
6	137.328.373	99,836%	225.959	0,164%	0	0%	137.554.332

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution	Pour	%	Contre	%	Abstention	% sur les droits de votes	Nombre de voix
7	137.328.373	99,83%	225.959	0,17%	0	0%	137.554.332
8	137.549.932	99,99%	4.400	0,01%	0	0%	137.554.332
9	137.551.832	99,998%	2.500	0,002%	0	0%	137.554.332